



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de fournitures courantes et de services

ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE

Marché n° 2025-51

FOURNITURE ET LIVRAISON D'OBJETS PUBLICITAIRES

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi, 23 septembre 2025 à 12 :00

Sur la plateforme achats de l'Etat (PLACE) <http://www.marches-publics.gouv.fr>

École Nationale Supérieure Maritime

10 Quai Frissard

76600 Le Havre

Contact de l'acheteur : marches.publics@supmaritime.fr

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE ET LIVRAISON D'OBJETS PUBLICITAIRES
	Mode de passation	Procédure formalisée (appel d'offres ouvert)
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Nombre de lots	4
	Durée / Délai	12 mois/période
	Reconduction	3 fois 12 mois, soit une durée totale de 4 ans
	Délai de validité des offres	90 jours
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
1.1.	Objet.....	4
1.2.	Mode de passation.....	4
1.3.	Type et forme de contrat.....	4
1.4.	Décomposition de la consultation	5
1.5.	Nomenclature	5
ARTICLE 2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
2.1.	Délai de validité des offres	5
2.2.	Forme juridique du groupement.....	5
2.3.	Variantes	5
2.4.	Développement durable.....	5
ARTICLE 3.	LES INTERVENANTS	5
3.1.	Désignation de l'acheteur.....	5
3.2.	Représentant de l'acheteur	5
ARTICLE 4.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	6
4.1.	Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2.	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3.	Confidentialité et mesures de sécurité	6
ARTICLE 5.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 6.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
6.1.	Documents à produire	8
ARTICLE 7.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	12
7.1.	Transmission électronique	Erreur ! Signet non défini.
7.2.	Transmission sous support papier	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 8.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ...	Erreur ! Signet non défini.
8.1.	Sélection des candidatures	Erreur ! Signet non défini.
8.2.	Attribution des marchés	Erreur ! Signet non défini.
8.3.	Suite à donner à la consultation	12
ARTICLE 9.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13
9.1.	Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2.	Procédures de recours	13

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE ET LIVRAISON D'OBJETS PUBLICITAIRES

Dans le cadre de leurs actions de communication internes et externes et de rayonnement à l'international, l'ENSM et sa fondation souhaitent pouvoir commander des objets publicitaires. Ces objets sont destinés à être utilisés dans plusieurs contextes, comme par exemples :

- Événements de promotion de l'école en France et à l'étranger (salons, forums, événements étudiants sportifs, etc.)
- Kit d'accueil des nouveaux embauchés de l'école
- Kit d'accueil des partenaires ou VIP (français et internationaux)
- Dotations à chaque session de formations continues, etc.

Le présent marché public vise ainsi à permettre aux différents services de l'ENSM de commander durant 4 ans des objets personnalisés. Ces commandes pourront être émises, de façon régulière ou ponctuelle, en fonction des besoins des services et des événements.

Dans une logique « développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS) », l'ENSM accorde une importance particulière à la qualité, la durabilité, la provenance ainsi qu'à l'écoresponsabilité des produits proposés.

1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure formalisée en appel d'offre ouvert sans négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-1, R. 2124-1 et R. 2161-1 et suivants du code de la commande publique.

En vertu des articles L. 2113-12 et R. 2113-7 du code de la commande publique, le lot 3-recyclage goodies est réservé à des établissements et services d'aide par le travail employant au moins 50% de travailleurs handicapés.

1.3. Type et forme de contrat

Le présent marché est un accord-cadre au sens de l'article L. 2122-1 du code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe l'ensemble des stipulations contractuelles et s'exécute à bons de commande, conformément aux articles R. 2121-8 s., R. 2162-1 s., R. 2123-1 s., R.2362-1 s. du code de la commande publique.

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Il donne lieu à **l'émission de bons de commande**. L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni mise en concurrence préalable du titulaire.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
Sans minimum	60 000 €

Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction, soit un total de 240 000 € HT maximum sur la durée totale du marché.

1.4. Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Textile
02	VIP
03	Recyclage (lot réservé)
04	Autres

Chaque lot étant une unité autonome, il sera attribué séparément dans le cadre du présent accord-cadre. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un, plusieurs ou tous les lots.

1.5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39294100-0	Produits d'information et de promotion

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3. Variantes

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.4. Développement durable

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter les objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

ARTICLE 3. LES INTERVENANTS

3.1. Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : École Nationale Supérieure Maritime

3.2. Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le directeur général, François LAMBERT.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est de 12 mois, à compter de la date de la notification du marché.

Le marché est reconductible 3 fois par période de 12 mois. La durée totale du marché ne pourra donc excéder 48 mois, soit jusqu'au 31/09/2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

ARTICLE 5. INFORMATION DES CANDIDATS

5.1. Contenu des documents de la consultation

Outre le présent règlement de consultation, le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE) ;
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU), ses annexes ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE), n'ayant de valeur que pour le jugement des offres ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Le CRTDD et son annexe.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.2. Modalités de retrait et de consultation des documents

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra, en aucun cas, être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quick zip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .PDF (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .RTF (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : Word de Microsoft, WordPerfect, OpenOffice, ou encore la visionneuse de Microsoft) .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, etc..)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner la raison sociale (forme juridique et le capital social) de l'entreprise soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication d'une adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme, afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique.

5.3. Demandes de renseignements complémentaires et questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) jusqu'à 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats dans les meilleurs délais et au plus tard six 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

5.4. Modification des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard cinq 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation. Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il peut en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de dépôt des offres.

ARTICLE 6. CANDIDATURES

6.1. Conditions de participation

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :
Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Lot 3 uniquement : Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise:

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

6.3. Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

6.4. Examen des candidatures

Vérification des conditions de participation : avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces **dans un délai maximum de 5 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

ARTICLE 7. OFFRES

7.1. Présentation de l'offre

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pièces de l'offre technique :

Document	Descriptif
L'Acte d'Engagement (AE)	1 AE par lot
Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) et le DQE	1 BPU par lot ; 1 DQE par lot
Le Cadre de Réponse Technique et Développement Durable (CRTDD) et son annexe	1 CRTDD par lot
Fiches techniques	1 fiche technique pour chaque article listé aux BPU
Catalogue	L'offre catalogue au format électronique avec la totalité des prix unitaires et indiquant le taux de remise applicable sur les prix publics HT des produits y figurant
Echantillons *	Echantillons selon descriptif du BPU pour les articles listés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Textile : <ul style="list-style-type: none"> • T-shirt de running respirant • Tote-bag - Lot 2 – VIP : <ul style="list-style-type: none"> • Trousse • Lingette pour lunettes

	<ul style="list-style-type: none"> - Lot 3 – Recyclage : <ul style="list-style-type: none"> • Porte-clés - Lot 4 – Autres : <ul style="list-style-type: none"> • Petit carnet • Gourde
--	---

* **Echantillons** :

Les échantillons sont pris en compte dans le jugement des offres (au titre du critère valeur technique). Les échantillons sont fournis à titre gratuit (y compris les frais d'envoi). Ils ne peuvent, en aucun cas, être facturés par le candidat.

S'agissant d'éléments constitutifs de l'offre, ils seront conservés par l'ENSM. La liste des échantillons à fournir est indiquée ci-dessus. Pendant toute la durée du marché, le fournisseur doit livrer un produit conforme (qualité et spécifications) à l'échantillon, équivalent ou de qualité supérieure.

Les candidats devront impérativement, sous peine d'irrecevabilité, fournir les échantillons demandés. Lesdits échantillons doivent être envoyés par pli recommandé ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MARITIME

Direction des achats et des finances

Service Achats et Marchés publics

10 Quai Frissard

76600 LE HAVRE

La mention « **NE PAS OUVRIR - ÉCHANTILLONS – 2025-51 : Fournitures et livraison d'objets publicitaires** » devra être lisiblement indiquée sur le colis. Celui-ci ne portera aucune étiquette mentionnant le nom du fournisseur.

Un bordereau à l'en tête du fournisseur reprenant les références et la désignation des articles est à mettre dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

Les échantillons doivent être remis avant la date limite de remise des plis, fixée au présent règlement de la consultation.

7.2. Examen des offres et critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

- Valeur technique VT : La note obtenue se verra appliquer la pondération de 40%

- Prix des prestations P : La note obtenue sera pondérée à 60 %

Critères	Pondération
1- Valeur technique	40%
2- Prix	60%

- **Critères de jugement des offres pour les lots 1, 2 et 4 :**

Critères et sous-critères	Notation
1- Valeur technique jugée au vu du cadre de réponse technique et des échantillons	40 points
→ L'examen des échantillons (matière, esthétique, durabilité, finition, etc.)	15 points
→ Les éléments techniques de l'offre (processus de commande, reprise de marchandise, assurance qualité et délai, etc.)	15 points
→ Prise en compte du développement durable (performance en matière de protection de l'environnement : matériaux utilisés, emballages des produits, identification et visibilité des produits écoresponsables)	10 points
2- Prix des prestations	60 points
→ Jugés selon le DQE : (Offre conforme la moins disante / offre du candidat) x 45	45 points
→ Jugés sur la base du montant total HT d'une commande mystère sur l'offre catalogue (commande commune à tous les candidats et non communiquée) : (prix de l'offre « mystère » la moins disante / offre du candidat) x 15	15 points

- **Critères de jugement des offres pour le lot 3 (lot réservé) :**

Critères et sous-critères	Notation
1- Valeur technique jugée au vu du cadre de réponse technique et des échantillons	40 points
→ L'examen des échantillons (matière, esthétique, durabilité, finition, etc.)	20 points
→ les éléments techniques de l'offre (processus de commande, reprise de marchandise, assurance qualité et délai, etc.)	20 points
2- Prix des prestations	60 points
→ Jugés selon le DQE : (Offre conforme la moins disante / offre du candidat) x 45	60 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, le soumissionnaire sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le BPU et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera

rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

7.3. Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 8. MODALITES DE TRANSMISSIONS DES PLIS

Les plis parviennent à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli est considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ecole Nationale Supérieure Maritime

10 Quai Frissard

Consultation n°2025-51

76600 LE HAVRE

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : marches.publics@supmaritime.fr

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les plis sont à déposer sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, dans les meilleurs délais et au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

9.2. Procédures de recours

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de :

Tribunal Administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00 Télécopie : 02 35 58 35 03

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.